



Hôtel des Glaces
Programme de résidences
du FRAC Bourgogne et du Café des Glaces
au Café des Glaces à Tonnerre (Yonne)
du 11 septembre au 11 novembre 2023

Le Fonds régional d'art contemporain de Bourgogne (FRAC) et l'association Le Café des Glaces (CDG) ont lancé en 2022, un programme de résidences de recherche et de production intitulé « Hôtel des Glaces ».

Cette résidence se tiendra, pour la seconde année consécutive, au Café des Glaces*, 37 rue de l'Hôtel de ville à Tonnerre (89) du 11 septembre au 11 novembre 2023.

*Lieu atypique, le Café des Glaces est tout à la fois un centre d'art, un lieu de création, de résidence et de rencontres. C'est avant tout un lieu de partage et de convivialité ancré dans le Tonnerrois, où les artistes invités, accueillis en résidence, peuvent s'adresser à un public en devenir, au-delà des barrières culturelles.

Les objectifs de la résidence

- aider la création contemporaine ;
- soutenir les artistes dans le processus de recherche et de création ;
- favoriser le partage entre artistes dans un espace dédié ;
- permettre la rencontre avec le public dans un lieu atypique.

Les critères pour candidater

Pour candidater, les artistes doivent justifier d'une activité professionnelle et régulière depuis au moins 3 ans (numéro Siret exigé), d'une démarche de création et d'un travail inscrit dans le champ des arts visuels.

Cet appel s'adresse aux artistes désireux de produire de nouvelles œuvres ou poursuivre leur recherche dans le cadre atypique d'un artist-run space. Cet appel est ouvert aux artistes résidant en Europe (Union européenne, Suisse et Royaume-Uni).

Les artistes doivent envoyer un dossier de candidature rédigé en français ou en anglais comprenant : un portfolio, un curriculum vitae, une lettre présentant leur intérêt pour la résidence et une note d'intention présentant le projet prévu pour la résidence. Ce dossier devra permettre au comité de sélection de comprendre l'univers plastique des candidats et le travail de recherche pouvant être conduit durant la résidence. La prise en compte dans la note d'intention du contexte spécifique du Café des Glaces sera appréciée. Les candidats doivent maîtriser le français et/ou l'anglais.

La sélection du lauréat

Le comité de sélection est composé de représentant-e-s du FRAC Bourgogne et du Café des Glaces ainsi que de personnalités choisies pour leur expertise.

Le comité de sélection tiendra compte de l'originalité, de la qualité du discours et du langage plastique, ainsi que de la faisabilité du projet présenté.

La résidence est régie par une convention détaillant les engagements des différentes parties.

Les conditions d'accueil et de soutien du lauréat

Le lauréat bénéficiera durant cette résidence :

- d'un suivi de son projet par les membres du Café des Glaces et du FRAC Bourgogne ;
- d'une bourse de 3 000 € pour les 2 mois de résidence et pour la production de l'exposition suivant la résidence ;
- d'un logement dans l'une des chambres du Café des Glaces (avec salle de bain privative) ;
- de l'accès à la cuisine/salle de séjour collective ;
- d'une mise à disposition d'un bureau et d'un atelier (chambre d'hôtel transformée) ;
- d'une mise à disposition de l'outillage du CDG ;
- d'une connexion Internet et de la possibilité d'imprimer des documents ;
- d'un suivi curatorial par l'équipe du Café des Glaces avec la possibilité de rédaction d'un texte ;
- de la mise à disposition d'une chambre pour présenter le travail accompli durant cette résidence ;
- d'une couverture photographique professionnelle du projet réalisé ;
- d'une communication autour de la résidence et des événements liés.

A la suite de la résidence, l'exposition du lauréat au Café des Glaces se tiendra dans la chambre N°1* pendant 3 mois du 11 novembre 2023 au 3 février 2024

(*archive de l'exposition de l'édition 2022 : <https://www.cafedesglaces.com/whims>)

Le lauréat devra libérer l'espace de vie et de travail en fin de résidence. Il organisera lui-même le démontage et le départ des œuvres créées pendant la résidence et prendra en charge les coûts de transport inhérents.

Comment candidater ?

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail avec pour objet « Résidence HOTEL DES GLACES », sous format PDF avec pour intitulé « NOM – HOTEL DES GLACES – 2023 » aux adresses suivantes :

communication@frac-bourgogne.org et lecafedesglaces@gmail.com

Date limite de candidature : 18 juin 2023

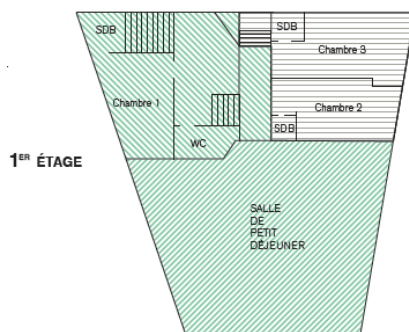
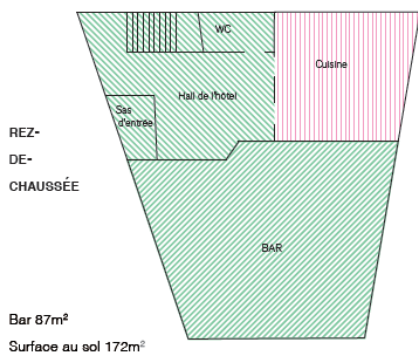
Envoi des réponses aux artistes : entre le 7 et le 10 juillet 2023

Contacts :

FRAC Bourgogne
Fonds régional d'art contemporain de Bourgogne
Siège social : 41, rue des Ateliers 21000 Dijon
Tél. : +33 (0)3 80 67 18 18
communication@frac-bourgogne.org
<http://www.frac-bourgogne.org>

Café des Glaces
37, rue de l'Hôtel de ville
89700, Tonnerre
lecafedesglaces@gmail.com
<https://www.cafedesglaces.com>

ANNEXE : Plan du bâtiment, vues des chambres et informations pratiques

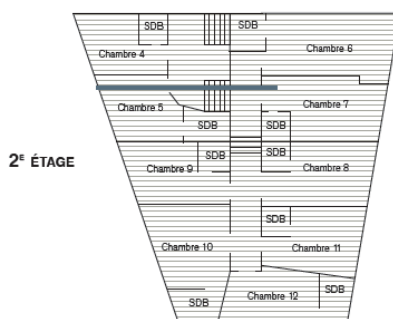


Cuisine

espace de vie pour les artistes et membres actifs de l'association

Chambres n°2 à 12

espaces de résidence temporaire, d'ateliers ou de bureaux pour les artistes et membres actifs de l'association.



Espace ouvert au public

l'espace d'exposition se compose, au rez-de-chaussée, de la grande salle du bar et du hall de l'hôtel, au 1^{er}, de la grande salle de bal ainsi que de la chambre n° 1.



L'hôtel du Café des Glaces comporte douze chambres. Certaines d'entre elles (les chambres n° 2, 3, 4, 6, 7) sont destinées aux artistes résidents. Elles sont situées dans la partie dite basse du Café des Glaces, à proximité des salles d'expositions et de la cuisine. Ces chambres disposent toutes d'une salle de bain, et d'une connexion Internet gratuite.

Les créateurs invités bénéficient d'un climat propice à l'expérimentation et au développement de propositions plurielles. Plasticiens, peintres, sculpteurs, vidéastes, photographes, musiciens, écrivains ou autres praticiens peuvent venir travailler un temps à Tonnerre et s'y rencontrer. En conséquence, l'Hôtel des Glaces est aussi un lieu d'échanges pluridisciplinaires qui veut contribuer à la construction d'un univers décalant les frontières entre imaginaire et réalité, expérience artistique et vie quotidienne ! La restitution publique des résidences est organisée hors de tout format préétabli, en recherchant les modalités les mieux adaptées aux enjeux de chaque projet.